



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Réunion de présentation générale

29 avril 2013 – Ver-sur-Mer

La réunion s'est engagée après un accueil du maire de Ver sur mer, M ONILLON qui a exprimé son intérêt pour le débat et réaffirmé son soutien déjà ancien au projet de Parc éolien qui devait être à l'origine le parc de Ver sur Mer.

Mme BREVAN, après avoir rappelé les principes et les règles du débat public, a fait un point d'étape sur l'avancement du débat et sur les principales questions qui ont émergé depuis le 20 mars :

Point d'étape

Le débat connaît une participation assez soutenue avec plus de 700 personnes lors des quatre premières réunions, certaines d'entre elles, étant devenues des « habituées » de ces rencontres. Des élus, représentant les différentes collectivités territoriales participent, également aux réunions qui sont régulièrement suivies par les médias locaux : 140 retombées dans les médias, presse locale et nationale, et télévision. Deux journaux étrangers se sont exprimés sur le parc éolien et un journaliste du Times était présent à Ver sur mer ainsi que la BBC qui ont tous deux interviewé la maîtrise d'ouvrage et la présidente de la CPDP.

Mme BREVAN souligne le haut niveau du débat qui a fait émerger de nombreuses questions sur la politique énergétique ainsi que des questions très précises montrant un niveau d'information important de nombreux participants traduisant l'intérêt de nombreuses personnes pour les aspects innovants du projet.

La pêche ressort de ce débat comme un des enjeux les plus importants et les questions sur ce thème sont récurrentes. Assez paradoxalement les impacts visuels du champ d'éoliennes ont été assez peu abordés en séance alors qu'ils sont beaucoup plus fréquemment traités sur le site. La possibilité de visualiser le projet sur un écran à l'entrée de la salle de Ver sur Mer et disponible sur le site internet du débat à partir d'un dispositif montrant près de trente simulations visuelles

de manière beaucoup plus lisible que sur les documents papiers devrait induire davantage de questions et de remarques sur cette question.

La présidente a apporté des réponses en séance à certaines questions posées à la CPDP : l'indépendance de la Commission en tant qu' émanation de la Commission nationale qui est une autorité administrative indépendante ; le mode de désignation de ses membres par la CNDP, fondée sur l'expérience des membres des CPDP et sur la diversité de leurs parcours ; l'indemnisation des membres assurée par la CNDP et non par le maître d'ouvrage ; les exigences de la CPDP sur la précision des réponses aux questions et la qualité des images fournies par la maîtrise d'ouvrage.

Les questions posées au maître d'ouvrage portent sur la politique énergétique , sur les énergies de complément permettant de compenser l'intermittence de l'énergie éolienne, la comparaison des performances des champs d'éoliennes avec une centrale nucléaire, le coût de l'électricité produite par rapport aux autres sources d'énergie. Concernant les aspects visuels, les internautes posent la question de la proximité du parc par rapport à la côte alors que d'autres parcs sont situés beaucoup plus loin et ont un impact moindre..

Il y a eu également sur le site et en réunion beaucoup de questions à caractère très technique sur la construction des éoliennes, sur les choix technologiques et sur leur durée de vie. Enfin, de nombreuses questions portent sur les retombées du projet en termes d'emplois et de fiscalité locale.

Présentation du projet et débat

La réunion s'est poursuivie par un exposé à caractère général fait par le maître d'ouvrage sur le consortium qui porte le projet et sur la logique et la genèse de ce parc éolien. Cet exposé ayant été relaté lors de résumés précédents il n'est pas repris dans ce document, néanmoins M GUITTON directeur du projet de Courseulles a particulièrement insisté sur l'inscription du projet dans une politique nationale et sur l'importance des concertations engagées avec les acteurs locaux préalablement à la réponse à l'appel d'offres lancé par l'Etat afin de définir une zone de moindre impact au regard des enjeux locaux. Dans un deuxième temps M LEMARQUIS a présenté le projet de façon plus détaillée

Ces deux exposés ont donné lieu à des questions relevant des mêmes aspects du projet et dans un souci de lisibilité de ce résumé, elles sont regroupées par thèmes et non relatées dans un ordre chronologique.

Les possibilités de s'approcher du parc éolien , d'y pénétrer et d'y pratiquer des activités :

- M Etienne VERRIER, plaisancier, pêcheur : « j'aurais voulu savoir le nombre d'épaves sur lesquels on ne pourra plus aller ». Réponse du MO : La seule épave dans le parc est le Norfolk et il est impossible de répondre précisément à cette question aujourd'hui, cela restant à arrêter par le Préfet Maritime après avis de la Grande Commission Nautique
- M Daniel LEMARCHAND manifeste son impatience et une certaine irritation devant ces réponses qui lui semblent dilatoires : « on nous mène en bateau, on nous dit : oui vous le saurez dans quelque temps ». M PAGOT EDF EN présente les différentes réglementations pratiquées au Danemark et Royaume uni où l'on constate des cas de figures très différents suivant les sites et les modes de pêche pratiqués ; en tout état de cause, le maître d'ouvrage ne peut faire que des propositions et n'a pas de pouvoir décisionnel en la matière. A la demande de la CPDP qui constate que cette impatience de la part des pêcheurs monte de toutes parts, M PAGOT précise la nature des études et concertations qui restent à faire avant de faire des propositions au préfet maritime. le Consortium ne dispose des éléments de base indispensables à ce travail préparatoire de qualification du

risque que depuis quelques mois, ce qui explique les délais nécessaires pour faire des propositions parfaitement compatibles avec la sécurité maritime.

- IL précise néanmoins qu'il n'y a pas à priori d'incompatibilité totale entre le parc et la pratique de la pêche, les éoliennes étant espacées d'un km ; C'est à l'automne 2013 que des éléments suffisants seront réunis pour permettre une concertation avec les milieux concernés par les activités en mer en vue de propositions à faire à la préfecture maritime qui ne prendra toutefois son arrêté qu'une fois le parc réalisé.
- Le cas d'une interdiction totale de pénétrer dans le parc est évoqué par M LEMARCHAND qui pose la question de l'implantation de récifs artificiels favorables au développement de la ressource halieutique et M PAGOT a, là encore, renvoyé cette éventualité à une concertation avec les milieux de la pêche .
- A la question de M Alain DURAND sur l'opportunité de créer une réserve naturelle partielle ou totale, M PAGOT considère que si cette procédure a un intérêt pour le développement de la ressource, l'éligibilité du site de Courseulles à une réserve naturelle n'est pas avérée. En effet cela exige la présence d'espèces remarquables ce qui ne correspond pas à ce que l'on constate dans le site visé par le champ éolien qui a été choisi à dessein à l'écart des zones particulièrement riches et notamment de la zone Natura 2000.

Les impacts visuels du Parc éolien

Cet aspect du projet a été très développé lors de cette réunion alors qu'il n'avait été qu'évoqué lors des réunions précédentes.

- M POUCHAIN, adjoint au maire d'Asnelles, s'étonne que sa commune ne soit pas mentionnée sur les cartes de repérage alors que l'essentiel du port artificiel est sur Asnelles . Réponse :les cartes ne sont pas exhaustives pour des raisons de lisibilité liées à l'échelle des documents ;
- M DE MONTE, conseiller municipal de Ver sur Mer, constate que la forme en losange du périmètre d'implantation des éoliennes fait que depuis Ver sur mer , la totalité du linéaire est visible et il s'interroge sur ce qui a conduit à cette orientation qu'il juge défavorable à sa commune. Le maître d'ouvrage rappelle les très nombreuses contraintes qui ont conduit à ce choix d'implantation Est Ouest qui ne permettraient pas d'orienter le parc Nord Sud : la présence d'une épave , la profondeur des fonds marins, les zones de chalutage etc..
- A la demande de M LEMIERE de Ver sur mer sur l'existence de champs d'éoliennes comparables situés aussi près de la côte, il est répondu qu'il n'existe pas de champs comparables même si il y a un projet au sud de la Tamise à Navitus Bay . Par ailleurs dans le cas de la Baie de Seine les contraintes du site et notamment la profondeur des fonds marins ne permettent pas d'aller plus loin.
- De nombreuses questions et certaines mises en cause ont porté sur la pertinence des images produites par le consortium. M ROQUET pose la question du niveau de prise des photos par rapport à la mer : « à la table d'Arromanches, on devrait les voir plus du double ../ c'est haut comme le mont St Michel../ et ça fait 25m de plus que le phare de Gadeville qui est le plus haut de France ».
- M BOUCHON doute du réalisme des images produites considérant que les éoliennes vues à 10km ne feront pas 5mm mais 50cm en se référant aux éoliennes d'Audrieu qui font la moitié de son pare brise alors qu'elles sont à 10km lorsqu'il circule en voiture
- M ROBERT, conseiller municipal de Courseulles sur mer, urbaniste : faisant référence aux cheminées du havre « le théorème de Thalès est quelque chose de très important : la hauteur apparente de ces éoliennes devrait être trois fois supérieure aux cheminées du

Havre qui font 230m » . Il considère qu'un bureau d'études indépendant du maître d'ouvrage aurait été souhaitable et leverait tous les doutes. Cette demande a été reprise par M LEMIERE évoquant un possible conflit d'intérêt portant également selon lui sur les études environnementales qui devraient être faites par des BET indépendants. Mme BREVAN fait état de la présence d'un expert universitaire spécialiste des images de synthèse lors de la réunion d'Arromanches après avoir précisé que la Commission ne peut pas s'auto saisir d'une expertise et qu'une telle demande serait maintenant trop tardive pour permettre de disposer des résultats avant la fin du débat ; M ROBERT Interroge sur la hauteur de éoliennes qui lui semble excessive et demande s'il est possible de la ramener à 110m ce qui selon M PAGOT EDF EN réduirait la puissance des machines et conduirait à en implanter davantage pour obtenir un même potentiel énergétique. Il est acté que des images permettront de visualiser les cheminées du havre ; M DUCHEMIN considère que les images ne rendent pas bien compte des pales qui resteront visibles car « on ne peut pas faire des pales caméléon ».

- Mme SAINT LAURENT MARIE pose la question de l'éclairage de nuit et des interférences avec le phare de Ver sur Mer ce qui ne semble pas être un problème pour la maîtrise d'ouvrage qui considère que l'espacement des éoliennes permettra de capter les flash du phare.

La compatibilité du parc éolien et du site historique

La compatibilité du parc éolien avec le site historique et le projet de classement des plages au patrimoine mondial de l'UNESCO :

- M LECORNU demande au maître d'ouvrage d'apporter des précisions sur les distances entre les premières éoliennes et les secteurs les plus symboliques du débarquement allié du 6 juin 1944. : Utah, Omaha, Juno, Sword et Gold. Il demande que soit précisée la distance entre les éoliennes et le site classé du port artificiel d'Arromanches ainsi que le caisson Phoenix de Port Winston e
- Il demande également la distance qui sépare les éoliennes de la ville du Havre récemment classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le consortium apportera des réponses précises sur ces points sur le site.

- M LOING considère que les plages du débarquement sont un élément majeur de mémoire , du patrimoine mondial de l'humanité et que c'est un lieu unique au monde. « on peut craindre qu'un tel parc d'éoliennes devienne quand même un obstacle majeur, sinon définitif au classement des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO » Il fait part de la fondation d'une association D-DAY Héritage .
- Mme ATTARD, députée, considère que le parc éolien et le classement des plages ne sont pas antinomiques et elle confirme que la Région et le Département se battent pour que ce site soit inscrit en 2014 sur la liste proposée par la France à l'Unesco. Elle signale néanmoins l'opposition de principe de l'organisme international à classer des champs de bataille.
- Mme ATTARD s'exprime sur le respect de la mémoire : « les Canadiens ,les Anglais, les Américains sont venus sur ces plages et si nous sommes là aujourd'hui nous savons tous que c'est grâce à eux. Ils nous ont libérés pour notre avenir.../ je ne suis pas pour qu'on fasse parler les morts / j'aimerais entendre les vétérans , savoir ce qu'ils pensent de l'éolien chez eux. ; et là on aurait un vrai débat ./ S'ils sont venus nous libérer c'est pour qu'on puisse vivre dans une Europe libre et dans un pays autonome. »

La présidente rappelle que cet aspect sera au cœur des débats du 12 juin à Arromanches et insiste sur le respect du à la mémoire afin que ce projet ne soit pas ressenti comme une violence insupportable.

Les performances énergétiques des éoliennes

- La place des éoliennes dans le mix énergétique : M CROZE : est ce qu'on envisage aussi une réduction à la longue du nucléaire ? cela me paraîtrait logique... » Plusieurs questions montrent qu'il existe une ambiguïté sur les objectifs du mix énergétique et les 50% d'énergie nucléaire à 10 ans ne sont pas toujours compris comme une réduction de la part relative de cette énergie dans la production totale. Les dispositifs permettant de prendre le relai de l'énergie intermittente produite par les éoliennes font l'objet de questions de même que la faiblesse des temps de fonctionnement réels constatés sur des éoliennes terrestres.
- M PAGOT précise que le rendement des éoliennes marines est supérieur à celui des éoliennes terrestres en raison du vent et de la taille des machines. Par ailleurs il affirme que la robustesse des éoliennes Haliade envisagées est une garantie d'un taux de pannes limité.
Quant aux hydroliennes qui apparaissent au public comme une solution plus efficace et moins pénalisante pour l'environnement, M PAGOT précise que la technologie est encore au stade expérimental et que par ailleurs peu de sites en France sont propices à ce type d'installation : le raz Blanchard, le raz de Sein et le Fromveur . Il fait la même réponse pour les éoliennes flottantes qui permettraient des implantations plus éloignées des côtes mais dont la technologie reste à affiner.
- La question du coût de l'énergie produite est posée par Mme COTTIN « on va encore augmenter de 25€ ... il y a des choix qui ont été faits et nous allons les payer. Ces 25€ c'est par an ou par mois ? »
- M GUITTON précise que c'est 25€ par an tel qu'estimé par la Commission de régulation de l'énergie .
- Mme ATTARD, députée du Calvados, précise que le coût actuel de l'électricité facturée à l'utilisateur est celui de l'énergie nucléaire mais « si vous la payez si peu cher c'est qu'il y a énormément de coûts qui ne sont pas calculés actuellement dans ce que vous payez... sachez que l'énergie nucléaire en tout cas n'est pas une économie que vous faites et en tout cas ce n'est pas un héritage que vous laissez de façon correcte à vos enfants. » M NEYME directeur régional EDF renvoie les participants à la lecture du rapport de la Cour de comptes de 2012 sur les coûts du nucléaire qui ressort à 49,5€/MWh et intègre les coûts du démantèlement et du recyclage
- Le débat sur le mix énergétique s'est poursuivi autour de la production de méthane : M MAHIER , Ver sur Mer : « Y a t-il d'autres développements possibles pour d'autres sources d'énergie ?.. / beaucoup de personnes sont un peu ennuyées d'avoir un champ d'éoliennes, ça crée beaucoup de désagréments. L'éolien est-il vraiment essentiel ? »
- Mme ATTARD développe la politique conduite par la France en matière de diversification de ses sources énergétiques visant à terme à une forte indépendance. Elle confirme que des usines de méthanisation vont être installées et que cette recherche de diversification allant vers une moindre consommation d'énergies fossiles importées constitue ce que l'on appelle la transition énergétique ; M SERNA , RTE, expose le fonctionnement en réseau du transport d'électricité

Les travaux et le raccordement terrestre

- Les questions portent sur les impacts du chantier sur la turbidité des eaux sur l'impact sur les plages s'il y a dégagement important de particules et de sédiments. D'autres questions

portent sur le bruit du battage des pieux et le maître d'ouvrage apportera des réponses sur cet aspect sur le site ou lors d'une prochaine réunion.

- M SERNA, RTE, expose les différents points d'atterrage envisagés qui feront l'objet de concertations poussées avec un panel d'acteurs (environ 70 personnes) à l'automne. Quel que soit le choix d'atterrage, les câbles seront enterrés et suivront au maximum les routes et chemins agricoles pour rejoindre le poste de Ranville .

Quelques questions diverses et isolées ont été posées pendant ce débat: sur l'impact du coût de l'immobilier, sur le tourisme, et sur l'incidence sur la transmission de la TNT.